

## **L'Union professionnelle belge des médecins spécialistes en neurologie**

Notre union professionnelle a été créée en 2002. Auparavant, les neurologues faisaient partie de l'Association professionnelle belge des neurologues et des psychiatres.

La spécialisation de la neuropsychiatrie a été scindée en neurologie et psychiatrie en 1987 avec des formations spécifiques correspondantes. Les premiers neurologues et les premiers psychiatres ont fait leur apparition sur le marché en 1992. Depuis lors, il y a eu un besoin croissant d'une union professionnelle propre pour la défense des intérêts des neurologues. Au moment de l'adaptation de la nomenclature, des codes d'honoraires spécifiques ont été créés pour la psychothérapie et la psychiatrie de liaison sans création de véritables nouveaux codes pour la neurologie. Les honoraires de consultation d'un neurologue ont été alignés sur ceux d'un interniste. Tout cela a suscité un fort mécontentement parmi les neurologues.

Début 2001, certains neurologues ont commencé à se battre pour que les honoraires de consultation soient portés au niveau de ceux du neuropsychiatre. Cela a été le signal de départ de la création d'une union professionnelle spécifique pour les neurologues. Les statuts ont été soumis au Conseil d'Etat en octobre 2002. L'union a été reconnue officiellement en 2010.

L'union professionnelle se fixe comme mission l'optimisation de l'exercice de la neurologie en Belgique. Cela implique qu'elle apporte son concours à l'organisation de la neurologie en Belgique. L'union entretient des contacts avec les instances officielles comme le service public fédéral Santé publique, l'INAMI, etc. Au besoin, elle a des contacts avec les mutuelles, les organisations de patients, etc. L'union est affiliée au Groupement des Unions professionnelles belges de médecins spécialistes (GBS). Le président et le vice-président participent aux réunions du comité directeur de cette organisation. Il y a également une collaboration avec l'union professionnelle sœur : l'Union professionnelle belge des médecins spécialistes en psychiatrie. Il y a en outre une collaboration avec les sociétés scientifiques de neurologie : la BNS (Belgian Neurological Society) et la VVN (Vlaamse vereniging voor neurologie). Un membre du comité directeur de notre union participe aux réunions des comités directeurs de ces associations.

La défense des intérêts de la profession constitue une des principales tâches de l'union. C'est pourquoi il est important que les membres du comité directeur restent en permanence sur le qui-vive concernant ce qui se passe dans le monde politico-médical pour réagir comme il convient en temps voulu à ce à quoi notre profession est confrontée. Pour cela, il est cependant également important que les neurologues membres, mais aussi éventuellement les neurologues non membres, informent le comité directeur des situations auxquelles ils sont confrontés dans la sphère professionnelle, surtout lorsqu'une réaction commune est souhaitable. Je pense par exemple aux examens et auditions réalisés par le service de contrôle de l'INAMI.

Une autre tâche importante est l'adaptation de la nomenclature. En concertation avec les sociétés scientifiques, l'union professionnelle élabore de nouveaux codes de nomenclature pour que la rémunération de l'activité neurologique soit toujours la plus

actuelle possible. Ces propositions sont ensuite soumises au Conseil technique médical, lequel est composé de représentants des mutuelles, de l'INAMI et des syndicats médicaux. Depuis plusieurs années, nous essayons de créer de nouveaux codes de nomenclature pour la prise en charge des patients AVC, pour la direction d'une équipe AVC et pour des honoraires spécifiques pour une consultation de démence. Des honoraires supplémentaires pour la réalisation d'un examen neurophysiologique clinique aux Soins intensifs sont également demandés. Enfin, nous travaillons à des codes de nomenclature spécifiques pour le doppler transcrânien et la stimulation magnétique répétitive.

Concernant la composition de la commission d'agrération, il est demandé à l'union professionnelle de proposer un certain nombre de neurologues périphériques (non rattachés à un service universitaire). Quant à la formation de neurologue, l'union se penche sur le contenu de la formation. Pour la formation, l'union professionnelle juge important qu'au moins une année de formation ait lieu dans un service périphérique, non universitaire.

Notre union professionnelle juge essentiel de toujours pouvoir jouer le rôle d'interlocuteur pour les collègues neurologues. Pour le comité directeur, il est dès lors important que les membres n'hésitent pas à le contacter en cas de besoin pour des questions en rapport avec les intérêts de la profession.

Concernant la composition de l'union professionnelle, nous disposons à l'instar de la plupart des unions d'un comité directeur et de membres.

Le Comité directeur est composé d'un président, d'un vice-président (Dr Luc Van Calster), d'un secrétaire (Dr Ludo Vanopdenbosch), d'un trésorier (Dr Dirk Peeters), d'un membre permanent (Dr Leo Jonckheere), d'un conseiller en neuropédiatrie (Dr Marc D'Hooghe). Le Prof. Cras et le Dr L. Van Calster sont délégués pour l'UEMS (union européenne des associations professionnelles).

Le comité directeur se réunit quatre fois par an. Une assemblée générale statutaire est organisée une fois par an, généralement durant le mois de mars.

L'union compte actuellement quelque 200 membres.

A l'heure actuelle, quiconque exerçant la neurologie en Belgique peut devenir membre, autrement dit il peut s'agir de neurologues ou de neuropsychiatres, universitaires ou périphériques. Les neurologues en formation peuvent également s'affilier moyennant une cotisation réduite (16,5 €).

Auparavant, l'union professionnelle réclamait un parrainage par deux membres spécialistes. Cette exigence a été abandonnée. La cotisation se monte à 200 euros depuis plusieurs années, dont 165 € pour le GBS.

Les premières années, nous avons travaillé avec des commissions, par exemple une commission neurophysiologie clinique, une commission revalidation neurologique, une commission soins AVC. Ces dossiers sont actuellement traités conjointement par les membres du comité directeur. Le comité directeur est toujours à la recherche de collègues neurologues disposés à participer activement à la politique de notre union. Nous recherchons en priorité des collègues francophones et de jeunes collègues car, surtout dans le cas de ces derniers, c'est de leur avenir dont il s'agit.

Dr Erwig Van Buggenhout,  
Président de l'UPBN